

€ 80,000,000

Autocall Phoenix Mémoire TEC 10 Mars 2035

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie en capital à l'échéance du produit

Maturité 27 Mars 2035

27 Mars 2035	Termes et conditions
Emetteur	Crédit Industriel et Commercial (CIC), 6 avenue de Provence, 75009 Paris, France
Notation	A+ (Standard & Poor's), Aa3 (Moody's), AA- (Fitch) (notations en date du 08 Août 2024)
Arrangeur	CIC, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS
Agent de Calcul	Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 Paris, France
(i)Numéro de série (ii)Numéro de tranche	2691 1
Devise	EUR (€)
Montant de l'Emission	€ 80,000,000
Dénomination	€ 1,000
Prix d'Emission	100% du Montant d'Emission
Date de Trade	7 Janvier 2025
Date d'Emission	17 Février 2025
Date de début des intérêts	24 Mars 2025
Date d'Observation Finale	09 Mars 2035
Date de Maturité	27 Mars 2035
Rang de la Dette	Premier rang, non garanti
Jour Ouvrés	Target 2
Convention de Jour Ouvrés	Suivant
Base d'intérêt	Coupon fixe sous conditions, sans base, non-ajusté
Coupon	Un coupon de 6.00% de la Denomination pourront être payés aux Dates de Paiement des Intérêts (i) et sous réserve des conditions ci-dessous.
Remboursement/Base de Paiement	Remboursement au pair
Coupon conditionnel	<p>Pour les années 1 à 10, le produit paie un coupon semestriel défini selon la formule suivante:</p> <p>Le coupon sera payable à une Date de Paiement de Coupon (i) uniquement si le cours de clôture du Sous-jacent à la Date d'Observation(i) correspondante est strictement inférieur à la Barrière Coupon.</p>

Formule de détermination du coupon: (i=1 to 10)

$$\text{Denomination} \times 3.50\% \times i - \text{somme des coupons déjà versés}$$

Calendrier déterminant pour chaque période les Dates d'Observation ainsi que les Dates de Paiement de Coupon:

(i)	Date d'Observation (i)	Date de Paiement (i)	Barrière Coupon (i)
1	10/03/2026	24/03/2026	3.50%
2	10/03/2027	24/03/2027	3.50%
3	10/03/2028	24/03/2028	3.50%
4	12/03/2029	26/03/2029	3.50%
5	11/03/2030	25/03/2030	3.50%
6	10/03/2031	24/03/2031	3.50%
7	10/03/2032	24/03/2032	3.50%
8	10/03/2033	24/03/2033	3.50%
9	10/03/2034	24/03/2034	3.50%
10	09/03/2035	27/03/2035	3.50%

Avec:

Sous-jacent : BFRTEC10 Index (Banque de France TEC 10 CNO Constant 10 Year Maturity Treasury Benchmark) – ce taux représente le taux de rendement actuariel d'une OAT fictive d'échéance exactement égale à 10 ans. Il est obtenu par interpolation linéaire entre les taux de rendement actuariels annuels des 2 valeurs du Trésor qui encadrent au plus proche la maturité 10 années théorique. L'Agence France Trésor publie la valeur de l'Indice BFRTEC10 chaque à 15h. Il est exprimé en pourcentage et apparaît sur la page Bloomberg BFRTEC10 Index à 15h, heure de Paris.

Si, à une Date d'Observation (i), i=2 to 9, le cours de clôture du Sous-Jacent est strictement inférieur à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé, alors, l'Emetteur remboursera chaque Titre de créance à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (i) correspondante selon la formule du montant suivant:

$$\text{Montant de Remboursement Automatique Anticipé par coupure} = \text{Dénomination} \times 100\%$$

Remboursement Automatique Anticipé

Année (i)	Dates d'Observation (i)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (i)	Barrière de Remboursement Automatique Anticipé(i)
2	10/03/2027	24/03/2027	2.20%
3	10/03/2028	24/03/2028	2.20%
4	12/03/2029	26/03/2029	2.20%
5	11/03/2030	25/03/2030	2.20%
6	10/03/2031	24/03/2031	2.20%
7	10/03/2032	24/03/2032	2.20%
8	10/03/2033	24/03/2033	2.20%
9	10/03/2034	24/03/2034	2.20%

Montant de Remboursement Final	Mis à part le Remboursement Anticipé tel que spécifié dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base, le Montant de Remboursement Final payable par l'Emetteur à la Date de Remboursement contre échange de chaque Titre de Créance sera un montant en euros déterminé par l'Agent de Calcul comme suit : Dénomination
Base de remboursement /paiement	Titres de créance à Remboursement Référencé sur un Taux Variable.
Facteurs de risques	Il convient de se reporter au paragraphe intitulé « Facteurs de risques » du Prospectus de base.
Offre au Public	Oui, en France
Période de Commercialisation	Du 17 Février 2025 au 14 Mars 2025
(i) Option Put Détenteur de l'EMTN:	Non Applicable.
(ii) Call Emetteur:	Non Applicable.
Marché Secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%.
Restrictions de Vente	Les Restrictions de Vente du Prospectus de Base sont définies dans l'annexe « Souscriptions et Ventes » qui est modifié comme suit : nonobstant toutes dispositions contraires au Prospectus de Base, chaque Arrangeur et l'Emetteur déclarent avoir proposé et vendu, et seulement proposé et vendu, ce Titre de créance à un public en France.
(i) Code ISIN	FR001400WLN3
(ii) Code Commun	297812246
LEI du CIC	N4JDFKKH2FTD8RKFXO39
Agent de Compensation de CIC	T2S Adhérent 281 Bic Affilié CMCIFRPAGMT for AC 30066 33432 000696603 02
Agent de Compensation de BPSS Luxembourg	T2S Adhérent 30 Bic Affilié PARBFRPPXXX
Règlement – Livraison	Franco paiement
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%.
Valorisation	Valorisation publiée quotidiennement sur Telekurs et tenue à la disposition du public en permanence.
Double Valorisation	Les Titres de créance seront valorisés le 15 de chaque mois (ou le Jour Ouvré suivant si le 15 n'est pas un Jour Ouvré) et le dernier Jour Ouvré de chaque mois par Refinitiv et Markit, organismes indépendants du Groupe Crédit Industriel et Commercial.
Listing	Oui, à la Bourse du Luxembourg, marché réglementé
Documentation	Le Prospectus de Base de l'Emetteur daté du 21 juin 2024 et ses suppléments disponibles sur le site internet de l'Emetteur https://www.cic.fr/fr/banques/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs/programmes-d-emissions.html Les Conditions Définitives de l'émission
KID's Priips	Oui
Marché cible du producteur	Non-professionnel, professionnel et contrepartie éligible
Droit applicable	Droit français

